



DOSSIER DEMANDES D'AIDE

Restaurant municipal Accueil de loisirs 3/6 ANS- 6/11 ANS - 11/14 ANS Accompagnement scolaire

Le Centre Communal d'Action Sociale accorde des aides aux familles en difficulté.

Les aides varient suivant les revenus du foyer.

Vous êtes concerné ? Dossier AU DOS à compléter et à rapporter au C.C.A.S. avec les pièces nécessaires.

→ Mode de calcul :

■ Famille :

$$\frac{\text{Total des ressources 3 mois}}{3} = \frac{\text{Revenu mensuel}}{\text{Nbre de personnes au foyer}} = \text{QUOTIENT}$$

■ Famille mono-parentale

$$\frac{\text{Total des ressources 3 mois}}{3} = \frac{\text{Revenu mensuel}}{\text{Nbre de personnes au foyer} + 1 \text{ part}} = \text{QUOTIENT}$$

Le mode de calcul prend en compte toutes les ressources trimestrielles précédant la demande.

→ Montant du Quotient familial

- QF < 240 € = 75% de prise en charge restaurant municipal - accueils de loisirs - accompagnement scolaire
- QF > 240 € et jusqu'à 320 € = 50 % de prise en charge restaurant municipal - accueils de loisirs - accompagnement scolaire
- QF > 320 € = Néant

DOSSIER A COMPLETER

Nom et Prénom du demandeur :

Date de naissance : Profession :

Nom et Prénom du conjoint :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Numéro de téléphone : Portable :

Enfants (Nom et Prénom)	Date de Naissance	Ecole +classe	Restaurant municipal	Accueil de loisirs	AIDES AUX DEVOIRS

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Carte d'assurance maladie vitale + attestation
- Justificatifs de ressources des 3 derniers mois
(bulletins de salaires, avis de paiement Pôle emploi)
- Indemnités journalières, justificatif de pension diverses, rente, etc.
- Notification CAF des 3 derniers mois
- Notification Pôle emploi.



Votre contact :

Centre Communal d'Action Sociale - 32 bis rue de la république
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél : 04.73.61.06.77 - Fax : 04.73.60.35.06
Mail : annesophie.pellet.aulnat@gmail.com